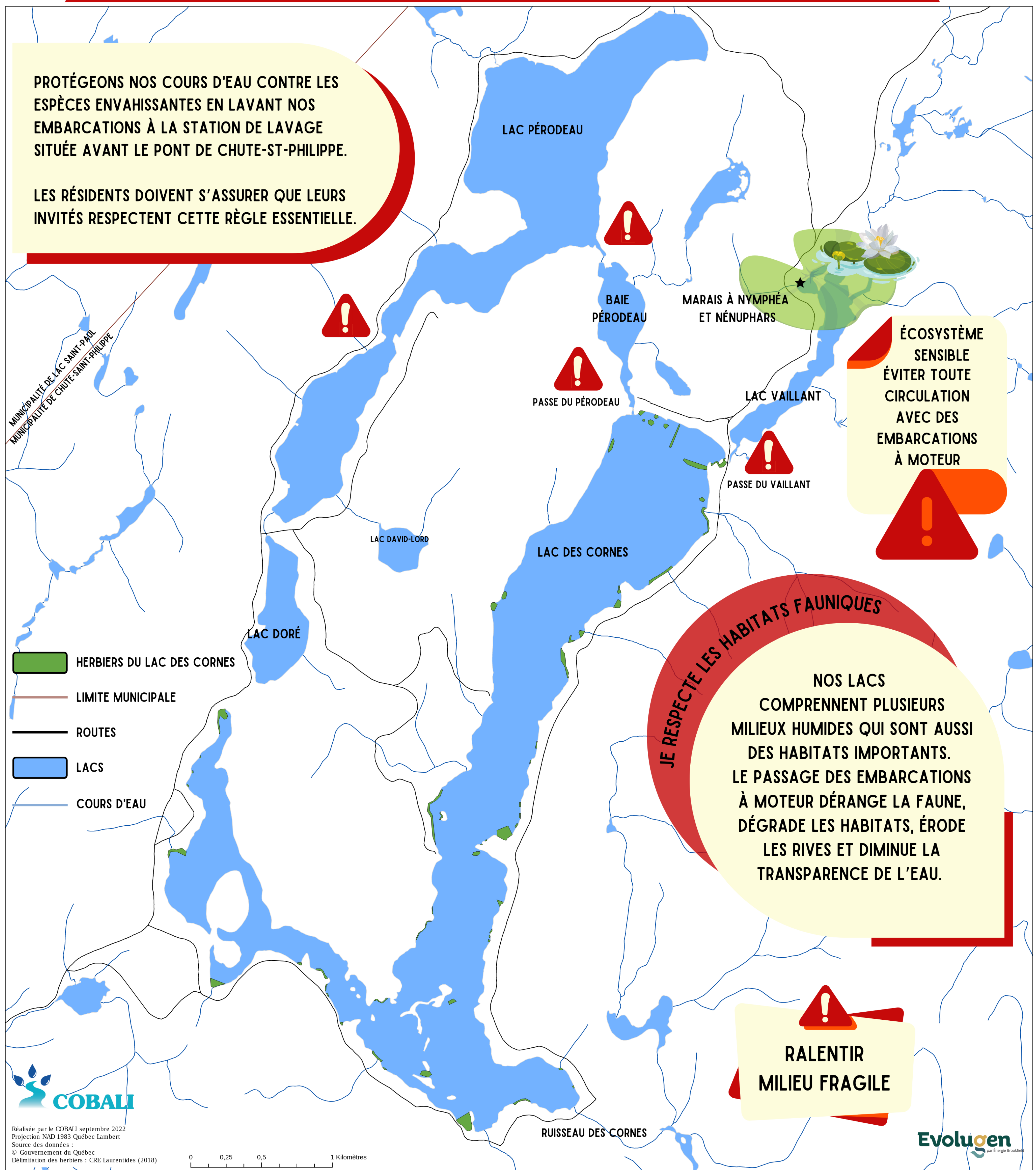


ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES LACS DES CORNES, PÉRODEAU ET VAILLANT DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE



CODE D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE SÉCURITÉ SUR L'EAU

TOUTE EMBARICATION DOIT NAVIGUER À UNE VITESSE ADÉQUATE AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES PASSAGERS ET DES AUTRES UTILISATEURS DU PLAN D'EAU AINSI QUE POUR LIMITER SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, QUI SE FAIT, ENTRE AUTRES, PAR LA PRODUCTION DE VAGUES ÉRODANT LES RIVES. LORS DE L'UTILISATION DE VOTRE EMBARICATION, IL EST IMPORTANT DE :

1

NAVIGUER À FAIBLE VITESSE (MOINS DE 10 KM/H) LORSQUE VOUS ÊTES À MOINS DE 30 MÈTRES DE LA RIVE.

2

RÉDUIRE LA VITESSE DANS LES BAIES HERBEUSES LORSQUE L'EMBARICATION NAVIGUE DANS UN SECTEUR D'UNE PROFONDEUR DE 0 À 3 MÈTRES.

3

CIRCULER LE PLUS LOIN POSSIBLE (AU MOINS 30 MÈTRES) DES BAINEURS, PÊCHEURS, AUTRES EMBARICATIONS NON MOTORISÉES ET DES ANIMAUX SAUVAGES.